

Bulletin de Santé du Végétal – Olivier Languedoc-Roussillon du 23/06/2015

Rédacteur : Jean-Michel DURIEZ - AFIDOL

Mouche de l'olive (Bactrocera oleae)

Le premier vol se poursuit dans la zone littorale et dans les plaines jusqu'à une altitude de 200 m environ, variable selon les bassins.

Ce vol est important en nombre d'insectes adultes, selon les relevés de piégeage en libre consultation sur le site afidol.org. Ceci n'a rien de surprenant, vu la population extraordinaire de mouches en 2014 et la clémence de l'hiver 2014/2015.

Rappelons que le seuil de risque est atteint lorsque les olives atteignent 10 mm de long en présence de vols de mouche.

Zone littorale et plaine inférieure à 200 m d'altitude environ : le seuil de risque est dépassé.

Au-delà de 200 m d'altitude environ : les olives n'atteignent pas encore 10 mm de longueur. Nous sommes en dessous du seuil de risque. Soyez vigilants car les fruits grossissent vite dans les conditions climatiques actuelles et tout particulièrement dans les oliveraies irriguées.

Une méthode alternative de lutte par piégeage massif sans insecticide est possible. Elle est diffusée en particulier par l'AFIDOL sur son site internet : <http://afidol.org/pegemouche>